DIX ORIENTATIONS POUR GUIDER NOTRE ACTION DURANT LE PROCHAIN TRIENNAT

▶ **DOMINIC PROVOST** | Directeur général



Le 10 juin 2026, dans le cadre du 50e Congrès de l'AREQ, les quelque 450 personnes déléguées ont étudié, débattu, amendé, bonifié, puis, finalement, adopté les orientations de l'association pour les trois prochaines années.

Ces grandes orientations, au nombre de dix, sont le fruit d'une vaste démarche de réflexion et de consultation menée auprès des membres. Elles serviront de base à l'adoption du plan d'action triennal 2026-2029, au prochain conseil national.

Vie associative et services aux membres

1. **Attraction et fidélisation :** Assurer la promotion et le rayonnement de l'association et cultiver le sentiment d'appartenance.
2. **Engagement et relève :** Favoriser la participation aux activités et l'accès à des postes électifs, diversifier les activités et s'adapter aux différentes réalités des membres.
3. **Information et soutien :** Informer nos membres sur des enjeux qui les concernent et bonifier les services, notamment au plan du soutien technologique et des communications.



4. **Mieux-être et santé globale :** Promouvoir le soutien aux membres artistes et favoriser l'accès aux arts dans toutes les régions; reconnaître que le contact avec l'art, sous toutes ses formes, contribue au vieillissement actif et à la santé physique et mentale; encourager la participation à des activités artistiques et physiques permettant de réduire l'isolement et d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées.

Droits, sécurité et mieux-être collectif

5. **Sécurité financière :** Réclamer l'indexation des rentes au coût de la vie et la protection du pouvoir d'achat, et lutter contre la pauvreté, particulièrement chez les femmes.

6. **Droit de vivre et vieillir dans la dignité :** Réclamer l'accès à des soins de santé publics et universels dans toutes les régions, contrer l'âgisme, valoriser la contribution des personnes aînées à la société par différentes initiatives et lutter contre la maltraitance et l'insécurité.

7. **Maintien de l'autonomie dans le milieu de vie :** Contribuer à faire reconnaître comme un droit fondamental le maintien à domicile ou dans le milieu de vie tant que les personnes le peuvent et le souhaitent, promouvoir des solutions adaptées aux besoins et accessibles, peu importe les moyens financiers, en matière de logement et de transport, et le soutien aux proches aidants.

8. **Affirmation de nos valeurs sociétales :** Promouvoir l'égalité hommes/femmes, l'inclusion et la diversité, la langue française et la culture.

9. **Transition écologique et santé humaine :** Participer à l'éducation écocitoyenne et contribuer aux instances nationales, régionales et locales pour la défense et la protection de l'environnement.

10. **Collaborations et appuis :** Établir des alliances avec d'autres associations partageant des valeurs communes, influencer les politiques publiques et soutenir des causes sociales, notamment la Fondation Laure-Gaudreault.